

Mise à disposition d'agents territoriaux - Modification - Autorisation

MM.

I - EXPOSE

Depuis plusieurs années, la Ville de Cherbourg-Octeville met à disposition des agents municipaux auprès d'organismes ou d'associations exerçant des missions d'intérêt général. L'article 61 de la loi n°84-53 du 26/01/1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale prévoit l'information de l'assemblée délibérante sur le nombre de postes de fonctionnaires mis à disposition.

Dans le cadre de la constitution de la « Caisse des écoles », Etablissement public, il est demandé la mise à disposition d'agents de la Ville de Cherbourg-Octeville.

Par conséquent, il convient de modifier la délibération 2007-339 du 17/12/2007 portant mise à disposition d'agents territoriaux.

II - DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, départements et régions,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment ses articles 61, 61-1, 61-2, 62, et 63,

Vu la délibération n°2007-339 du 17/12/2007 portant Mise à disposition d'agents territoriaux,

Considérant que les activités des organismes ci-après cités complètent ou favorisent l'action des services municipaux,

Considérant que 2 postes doivent être mis à la disposition de la Caisse des Ecoles

Suivant avis favorable de la commission affaires économiques et portuaires, administration générale, finances et personnel,

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE

-prend acte de la répartition et du nombre de postes de fonctionnaires mis à disposition d'établissements publics, d'associations ou d'organismes à but non lucratif, ainsi qu'il suit :

Organisme	A compter du 01/01/2008 Délibération n°2007-339		A compter du 01/02/2008 Délibération n°2008-6	
	Nombre de postes de fonctionnaires mis à disposition	%	Nombre de postes de fonctionnaires mis à disposition	%

Ecole de Voile	6	100	6	100
Scène Nationale « Le Trident »	4	100	4	100
MJC CAC	1	100	1	100
Comité d'action sociale	1	100	1	100
Bibliothèque des sciences	1	100	1	100
Centre de santé communautaire (CORES)	0.5	100	0.5	100
Caisse des Ecoles	1.5	100	2	100

Le Député-Maire

B. CAZENEUVE